

Genève, le 22 mars 2023

Chère, cher Membre,

Dès la faillite de la banque américaine Silicon Valley Bank (SVB) il y a 2 semaines, les marchés financiers se sont affolés en raison d'une possible contagion à d'autres établissements bancaires.

Le Credit Suisse, ayant accumulé depuis quelques années des pertes liées, notamment, à des investissements hasardeux générant une détérioration de son image, a été victime, sur les réseaux sociaux et à la fin de l'année dernière, de rumeurs de faillite et de spéculations. Malgré le fait que la banque ne présentait alors pas de risque et disposait de suffisamment de fonds propres, ces rumeurs ont eu, comme conséquence, des retraits massifs d'avoirs de la part de clients (CHF 110 milliards). La banqueroute de la SVB a ainsi amplifié ce mouvement, et la ligne de crédit de CHF 50 milliards, octroyée la semaine passée par la Banque Nationale Suisse (BNS), n'a malheureusement pas permis de ralentir les retraits. Le Conseil Fédéral a donc été forcé d'intervenir pour éviter la faillite du Credit Suisse, inconcevable tant les conséquences mondiales engendrées auraient été catastrophiques.

La Mutuelle est au bénéfice d'un contrat de conservation de titres en portefeuille (global custody) auprès du Credit Suisse lequel regroupe des obligations et des dépôts. Si les obligations ne sont pas touchées en cas de faillite, car déposées au nom de La Mutuelle, il n'en n'est pas de même pour les liquidités. Notre analyse de risques, mise à jour en 2022, ayant montré une exposition trop élevée auprès du Credit Suisse, nous avons alors effectué des retraits importants pour rééquilibrer la répartition des avoirs. Le rachat de l'UBS est néanmoins un soulagement et permet d'assurer la conservation des liquidités déposés auprès du Credit Suisse (7% du total du bilan), lesquels sont, d'une manière naturelle, en baisse en raison du besoin de fonds pour l'octroi de prêts aux membres.

L'impact des récents événements sur les investissements en portefeuille a heureusement été minime. Même si les obligations financières sont en baisse, les autres investissements de l'Association sont en hausse depuis le début de l'année générant un gain latent de CHF 1.60 millions (+0.9%). Il est nécessaire de souligner que la gestion faite par l'Association est prudente avec un objectif de préservation du capital. Les avoirs sont répartis auprès de différents établissements bancaires et dans plusieurs véhicules de placement prudents dont majoritairement les prêts aux membres. Même si les dépôts des membres ne sont pas garantis, des réserves importantes ont été accumulées depuis de nombreuses années pour justement faire face aux crises financières (CHF 77 millions à ce jour).

Concernant l'impact de la fusion sur l'Association, il est à noter que le terme prévu du contrat de conservation des titres avec le Credit Suisse est le 31 décembre 2023. Le lancement d'un nouvel appel d'offres pour son renouvellement a été initié avant le rachat du Crédit Suisse et le contrat sera donc attribué à un autre établissement bancaire à l'issue du processus. Pour ce qui est des activités de dépôts et les transactions sur titres, le Credit Suisse a mentionné que, bien que les détails de la transaction soient encore en cours d'élaboration, il ne devrait pas y avoir de perturbation dans les services à la clientèle. Il poursuivra ses activités de manière habituelle, en étroite collaboration avec UBS. Sachant néanmoins que deux partenaires bancaires actuels de l'Association n'en feront bientôt plus qu'un, il sera indispensable, d'un point de vue gestion des risques, de travailler avec un nouveau partenaire bancaire.



la mutuelle

Il serait erroné de considérer que le rachat du Credit Suisse par l'UBS calmera les marchés financiers car l'une des causes profondes réside dans l'augmentation rapide des taux d'intérêt pour contrôler l'inflation. Certaines banques, notamment les banques régionales américaines, ne peuvent plus emprunter à des taux aussi bas que par le passé et ne se sont pas préparées aux risques qui en découlent. Il faut donc s'attendre à d'autres faillites possibles, surtout si les taux d'intérêt continuent d'augmenter. Les conséquences pour l'économie mondiale sont à ce stade imprévisibles.

En conclusion de cette brève mise à jour, le Conseil d'administration reste confiant quant à la situation économique actuelle et à son impact sur l'Association, d'autant plus que toutes les banques centrales sont prêtes à intervenir, comme en témoignent les récentes actions de la Réserve fédérale américaine (FED) et de la Banque nationale suisse (BNS). Toutefois, nous pouvons nous attendre à ce que la peur et la volatilité des marchés se poursuivent, surtout si les taux d'intérêt et l'inflation continuent d'augmenter. Le Conseil d'administration vous tiendra informé de la situation et vous rappelle que le soussigné de droite, M. Patrick Humair, responsable des investissements, se tient à votre disposition pour tout complément d'information. Il peut être contacté par e-mail à [lamutuelle@un.org](mailto:lamutuelle@un.org).

Benjamin Hauser  
Trésorier, Conseil d'administration

Patrick Humair  
Fonctionnaire aux investissements